



Mémoire dans le cadre du processus de participation du public au sujet de la première Évaluation nationale des infrastructures du Canada

30 juin 2021



Canadian Life & Health
Insurance Association

Association canadienne des
compagnies d'assurances
de personnes

VUE D'ENSEMBLE

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) est heureuse de présenter ses commentaires à Infrastructure Canada à propos de *Bâtir le Canada que nous voulons avoir en 2050 : Document de mobilisation sur l'Évaluation nationale des infrastructures*. Notre mémoire portera sur les trois priorités définies dans le document de mobilisation.

L'industrie des assurances de personnes contribue à la sécurité financière de millions de Canadiens grâce à une vaste gamme de produits d'assurances vie et maladie et de régimes de revenu de retraite. Notre industrie joue également un rôle clé dans l'économie du Canada; elle emploie 157 000 Canadiens, et fournit au gouvernement fédéral une source importante de capitaux stables par ses investissements et ses contributions fiscales.



Sa contribution fiscale : 8,3 milliards de dollars

1,5 milliard en impôt sur le revenu des sociétés

1,3 milliard en cotisations sociales + autres taxes et impôts

1,6 milliard en taxes sur primes

3,9 milliards en taxes de vente + cotisations



Elle investit au Canada

950 milliards de dollars au total,

dont 92 % à long terme



Elle protège 29 millions de Canadiens

26 millions ont une assurance maladie complémentaire (médicaments, soins dentaires, etc.)

22 millions ont une assurance vie (protection moyenne de 222 000 \$ par assuré)

12 millions ont une protection du revenu en cas d'invalidité



Elle verse aux Canadiens 103 milliards de dollars

53 milliards sous forme de rentes

38 milliards de prestations maladie et invalidité

12 milliards de prestations d'assurance vie

L'industrie est un investisseur important dans l'économie canadienne, avec plus de 52 milliards de dollars investis dans les infrastructures au pays, et plus de 75 milliards de dollars dans des produits et des actifs durables.

Les assureurs de personnes canadiens sont favorables à ce que tous les gouvernements prennent des mesures pour réduire les risques liés aux changements climatiques, les atténuer et s'y adapter, notamment en investissant dans des infrastructures durables et résilientes. Les répercussions immédiates des changements climatiques – tempêtes plus fréquentes et violentes, inondations, sécheresses et feux de forêt – sont évidentes pour les assureurs IARD. Pour leur part, les assureurs de personnes suivent de près les effets de ces changements sur la santé publique, les moyens de subsistance des populations et les inégalités.

Si les conditions réglementaires sont appropriées, l'industrie peut intervenir en tant que partenaire important du gouvernement dans la lutte contre les changements climatiques, la promotion de la résilience et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

LES ASSUREURS DE PERSONNES EN TANT QU'INVESTISSEURS À LONG TERME

L'industrie des assurances vie et maladie appuie sans réserve l'établissement par le gouvernement fédéral d'une vision à long terme pour les investissements publics et privés en infrastructures. Les membres de notre industrie détiennent pour 780 milliards de dollars d'actifs au Canada, dont 90 % doivent être investis à long terme pour nous permettre d'honorer nos engagements envers nos clients.

Quand une personne achète un produit d'assurance vie ou de retraite, l'assureur touche souvent des primes pendant plusieurs décennies – parfois 50 ans ou plus – avant de verser les prestations connexes. Les assureurs doivent investir les primes encaissées pour verser des prestations au titre des contrats et couvrir leurs coûts d'exploitation et d'investissement. La stratégie de placement d'un assureur est donc fortement influencée par le profil de son passif. Dans toute la mesure du possible, les assureurs cherchent à faire correspondre les échéances des passifs et des actifs, ce qui génère une forte demande de placements à très long terme dans l'industrie.

Cette forte demande fait que les investissements en capital de longue durée sont cruciaux, y compris ceux qui stimulent la croissance économique comme l'infrastructure et soutiennent les investissements du gouvernement, dont les obligations d'État. En fait, l'industrie des assurances vie et maladie joue un rôle déterminant pour la croissance économique, étant parmi les plus grands investisseurs dans diverses catégories d'actif essentielles à cette croissance, comme les obligations de sociétés, les obligations d'État et les prêts hypothécaires commerciaux.

Les assureurs peuvent également avoir un effet stabilisateur sur l'économie. La demande stable des assureurs pour les actifs à long terme, leur vision de longue durée et leur approche d'investissement conservatrice ont un effet contracyclique notable lors de tensions sur les marchés. En période de tension et de forte volatilité des marchés – y compris durant la pandémie de COVID-19 –, les assureurs continuent de toucher des primes de façon régulière. Cet élément, combiné à leurs sorties de passif prévisibles, leur permet d'adopter une vision à long terme pour leurs investissements. Les assureurs détiennent et acquièrent des actifs sous-évalués en période de ralentissement, et peuvent vendre ou éviter les actifs surévalués en période d'essor économique, ce qui contribue à atténuer les fluctuations des cycles économiques. Cet effet de notre industrie s'est démontré lors de la crise financière de 2008, tout comme par le soutien qu'elle a fourni aux titulaires de contrats durant la pandémie.

Pour permettre aux assureurs de maximiser leur potentiel d'investissement et de contribuer à la croissance économique, les bonnes mesures de capital et de réglementation doivent être mises en place. La réglementation prudentielle applicable aux assureurs garantit la sécurité et la solidité du marché des assurances tout en protégeant les consommateurs. Les normes prudentielles actuelles ne tiennent pas compte des caractéristiques uniques de l'infrastructure en tant qu'investissement et peuvent dissuader les assureurs d'investir à long terme dans des infrastructures de grande qualité. À ce titre,

- ***les organismes de réglementation devraient examiner les infrastructures en tant que catégorie de placement et, s'il y a lieu, adapter les normes réglementaires prudentielles afin de tenir compte du faible risque de placement lié aux infrastructures de grande qualité;***

- *le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) voudra peut-être examiner de près le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) pour repérer toute barrière injustifiée qui pourrait avoir été intégrée au cadre, en accordant une attention particulière au traitement de certains actifs de dette privée.*

LES ASSUREURS DE PERSONNES EN TANT QU'INVESTISSEURS DANS LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures de calibre mondial sont essentielles pour maximiser le développement économique et la prospérité partout au Canada, étant donné que le pays souhaite demeurer compétitif dans l'économie mondiale et assurer une reprise économique complète.

D'importants investissements en infrastructure sont à faire dans les transports en commun, les routes, les hôpitaux et les écoles du Canada.

Les assureurs vie canadiens sont une source majeure de financement à long terme du développement ou du réaménagement des infrastructures et ont participé à des projets allant des routes et du transport en commun aux bâtiments publics et aux systèmes d'égout. En 2018, les assureurs de personnes avaient plus de 52 milliards de dollars investis dans les infrastructures au pays. Comme les assureurs vie peuvent s'engager à financer à long terme tout au long des phases « de conception, de construction, du financement, d'entretien et d'exploitation », ils sont des partenaires financiers idéaux pour les projets d'infrastructure dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). L'industrie est également ouverte à l'idée de collaborer avec le gouvernement fédéral pour trouver des façons novatrices de financer les infrastructures. Les assureurs de personnes ont déjà atteint la phase de clôture financière pour un certain nombre de projets d'infrastructure en utilisant des structures de financement novatrices, tant au Canada qu'à l'étranger. Le [projet hydroélectrique Innavik](#), au Québec, en est un exemple.

Étant donné que la plus grande partie du déficit en matière d'infrastructure de 400 milliards de dollars du Canada se situe au niveau des petites administrations municipales, il faut une approche plus nuancée pour s'attaquer à ce segment précis du déficit d'infrastructure. Une collaboration active entre tous les ordres de gouvernement et le secteur privé en vue d'élaborer un plan complet à long terme pour financer et faciliter les besoins cernés à l'échelle locale permettra aux projets de voir le jour rapidement et réduira le déficit. Les assureurs ont toujours établi des partenariats avec les divers ordres de gouvernement pour mettre de l'avant des projets d'infrastructure, et ils continueront de travailler à améliorer la coordination entre les propriétaires des infrastructures et les bailleurs de fonds.

Nous avons été encouragés par la création de la Banque de l'infrastructure du Canada, qui vise à attirer des investisseurs privés afin d'investir dans de nouveaux projets d'infrastructure servant l'intérêt public, mais nous sommes déçus de la lenteur des développements. Les assureurs de personnes du Canada sont prêts à se faire les partenaires de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) à l'appui de projets d'infrastructure cruciaux. Le gouvernement du Canada devrait examiner si le rôle de la BIC pourrait être élargi pour inclure le regroupement de petits projets d'infrastructure dans des fonds, ce qui faciliterait la participation des investisseurs institutionnels.

Il serait également avantageux pour tous les participants à la construction d'infrastructures financées au niveau fédéral que le gouvernement élabore une réserve de projets fréquemment mise à jour et accessible au public, semblable à celle publiée par Infrastructure

Ontario. Les assureurs ont besoin d'une réserve solide de projets de conception-construction-financement-entretien dans lesquels investir, car ces structures procurent des sources de revenus prévisibles à long terme qui peuvent être jumelées à la durée des passifs à long terme. La publication d'un plan à long terme de projets ciblés avec des renseignements sur le moment où le financement sera versé et les échéanciers proposés aiderait également toutes les industries à allouer les ressources de façon appropriée. À l'heure actuelle, les fonds fédéraux destinés aux infrastructures ont tendance à être distribués par grosses tranches et de façon inégale, ce qui exerce des pressions sur la capacité de construction et fait augmenter les coûts. Un financement plus uniforme et prévisible, accompagné d'un plan à long terme de projets ciblés, réduirait le coût de construction des nouvelles infrastructures.

En outre, le budget de 2018 a apporté d'importantes modifications à la *Loi sur les sociétés d'assurances* qui visaient à donner aux assureurs vie du Canada une plus grande capacité d'investir dans des infrastructures. Les règlements à adopter pour que ces modifications prennent effet sont en attente depuis près de trois ans. Leur adoption encouragerait le secteur privé à investir davantage dans les infrastructures.

Nous recommandons au gouvernement de tirer parti de la capacité d'investissement de notre industrie pour accroître et accélérer les projets d'infrastructure à long terme, permettant ainsi au Canada de moderniser son infrastructure et de rendre l'économie plus productive et compétitive. Nous encourageons le gouvernement à élaborer des politiques, comme une réserve de projets fédéraux de conception-construction-financement-entretien accessible au public, et à procéder à l'adoption des règlements pour encourager l'investissement privé dans les infrastructures.

LES ASSUREURS DE PERSONNES EN TANT QU'INVESTISSEURS DURABLES

Des investissements importants dans les infrastructures sont nécessaires pour soutenir la transition vers une économie bas-carbone au Canada. En tant que grand investisseur dans l'économie canadienne, notre industrie est bien placée pour soutenir cette transition car elle dispose d'un important capital pour investir dans des infrastructures durables.

Les assureurs ont en fait déjà pris des mesures pour accroître leurs investissements dans des produits et des actifs qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou de durabilité. À l'heure actuelle, les assureurs de personnes canadiens ont plus de 75 milliards de dollars investis dans des produits et des actifs qui intègrent des facteurs ESG ou de durabilité.

Au-delà des investissements, plusieurs assureurs de personnes canadiens ont appuyé publiquement les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), et certaines sociétés sont également signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI) ainsi que des Principes pour une assurance responsable (PSI) issus du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). L'ACCAP est pour sa part devenue récemment une institution d'appui des PSI, aux côtés du Bureau d'assurance du Canada (BAC) et de l'Association Actuarielle Internationale (AAI).

Les assureurs de personnes canadiens prennent une gamme de mesures pour accroître leurs investissements dans des produits et des actifs qui respectent les critères ESG ou les critères de durabilité, notamment les suivantes :

- disposer d'un conseil d'investissement durable ou d'un comité consultatif externe pour les aider à explorer les possibilités d'investissement ESG;
- tenir compte des facteurs ESG dans les pratiques d'investissement, soit au moyen de systèmes de notation internes ou de fournisseurs spécialisés;
- émettre des obligations vertes et des obligations durables pour appuyer les projets de développement durable;
- investir dans des obligations vertes du gouvernement ou des fonds de placement du secteur privé ayant des mandats en matière de durabilité;
- investir dans des infrastructures résilientes et durables comme les bâtiments écologiques, les énergies renouvelables, les infrastructures de transport propre et la gestion durable de l'eau;
- examiner leur portefeuille de placements et explorer la possibilité de fixer des objectifs en matière de facteurs ESG ou des taux de placement durable.

Au moment d'analyser si un produit ou un actif répond aux critères ESG ou à ceux de durabilité, les assureurs de personnes canadiens peuvent utiliser des stratégies reposant notamment sur la sélection négative ou par exclusion, la sélection positive ou fondée sur l'excellence et la sélection fondée sur des normes. En outre, bon nombre d'entre eux mènent des activités de mobilisation des entreprises et des actionnaires.

Cependant, l'industrie peut, et souhaite, en faire plus. À l'heure actuelle, les assureurs ont les moyens d'investir davantage, mais les actifs durables disponibles dans lesquels investir manquent.

L'industrie est prête à collaborer avec le gouvernement sur la question du manque d'actifs durables disponibles à l'investissement, comme des projets d'infrastructure, de production d'électricité à faibles émissions de carbone et de transition climatique.

CONCLUSION

L'industrie des assurances vie et maladie appuie le gouvernement du Canada dans la création de nouvelles possibilités d'investissement dans des infrastructures durables à long terme. Si vous avez des questions ou souhaitez en discuter davantage, n'hésitez pas à communiquer avec Susan Murray, vice-présidente, Relations gouvernementales et Politiques à l'adresse smurray@clhia.ca ou au numéro 613-691-6002.



79, rue Wellington Ouest, bureau 2300
CP 99, TD South Tower
Toronto (Ontario) M5K 1G8
416.777.2221
info@clhia.ca